

© 2009 Programme des Nations Unies pour l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée
Centre d'activités régionales pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP)
Boulevard du leader Yasser Arafat
B.P.337 – 1080 Tunis CEDEX
E-mail : car-asp@rac-spa.org

Sommaire

NOTE DU SECRETARIAT	3
I. OBJECTIF GENERAL DU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE	4
I.1. VISION SUR CINQ ANS	4
I.2. OBJECTIFS DU BIENNIUM	5
I.2.1. <i>Objectif 1. Compléter les inventaires sur la répartition des habitats-clés de Méditerranée et développer des systèmes de surveillance de la biodiversité marine et côtière</i>	5
I.2.2. <i>Objectif 2. Promouvoir la conservation des espèces menacées et mettre en place une protection efficace et adaptée des espaces sensibles</i>	5
I.2.3. <i>Objectif 3. Proposer des mesures de réduction des menaces sur la biodiversité</i>	5
I.2.4. <i>Objectif 4. Améliorer le partage des connaissances sur la biodiversité marine et l'accès à l'information au niveau régional</i>	5
I.2.5. <i>Objectif 5. Renforcer les compétences des acteurs nationaux et améliorer la sensibilisation</i>	5
II. RESULTATS ATTENDUS	6
III. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL	7
III.1. PROGRAMME RELATIF A L'OBJECTIF 1 : INVENTAIRE, CARTOGRAPHIE ET SURVEILLANCE DE LA BIODIVERSITE MARINE ET COTIERE EN MEDITERRANEE	7
III.2. PROGRAMME RELATIF A L'OBJECTIF 2 : CONSERVATION DES HABITATS, DES ESPECES ET DES SITES SENSIBLES	8
III.2.1. <i>Objectif 2A – Conservation des habitats et sites sensibles</i>	8
III.2.2. <i>Objectif 2B – Conservation des espèces menacées</i>	10
III.3. PROGRAMME RELATIF A L'OBJECTIF 3 – EVALUATION ET ATTENUATION DES IMPACTS DES MENACES SUR LA BIODIVERSITE	12
III.4. PROGRAMME RELATIF A L'OBJECTIF 4 – DEVELOPPEMENT DES RECHERCHES POUR AMELIORER LES CONNAISSANCES ET COMBLER LES LACUNES SUR LA BIODIVERSITE	13
III.5. PROGRAMME RELATIF A L'OBJECTIF 5 – RENFORCEMENT DES CAPACITES POUR AMELIORER LA COORDINATION ET L'ASSISTANCE TECHNIQUE ET AMELIORATION DE LA SENSIBILISATION DU PUBLIC	14

Note du Secrétariat

Conformément à son mandat et au Protocole sur les Aires Spécialement Protégées et la diversité Biologique, le CAR/ASP joue un rôle crucial au niveau de l'environnement marin, au sein du système du PAM, dans la mesure où il n'existe aucun autre accord international aussi clairement dédié à la vie et aux ressources marines dans leur ensemble. Les missions du Centre, à moyen comme à long terme, sont clairement définies par le Protocole ASP/DB, et ciblent la conservation des espèces menacées et des espaces sensibles. Les actions du CAR/ASP se déclinent donc en fonction de ses missions, à savoir :

- Mission de Secrétariat du Protocole en liaison avec l'Unité de Coordination du PAM
- Mission de Centre d'information sur la biodiversité
- Mission d'Assistance technique aux pays riverains en vue de la mise en œuvre du Protocole et des recommandations des Parties contractantes, comme établies dans le cadre du Programme d'Action Stratégique pour la conservation de la diversité Biologique en région méditerranéenne (PAS BIO) et de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable (SMDD).

Le budget-programme visera à assurer uniquement les missions prioritaires du Centre et la participation de celui-ci au thème transversal relatif aux changements climatiques. En complément des activités qui doivent être financées par le MTF (voir Tableau ci-après), il convient de souligner que des activités additionnelles, financées complètement ou partiellement par des sources diverses sont d'ores et déjà en cours et continueront d'être menées au cours du biennium, il s'agit en particulier :

- Du volet Biodiversité du Programme « Large Marine Ecosystems Partnership », financé par l'EC, L'AECID, et le FFEM (programme à initier en 2009 et devant s'achever en 2014-15)
- Du programme relatif à l'identification de sites possibles pour la mise en place des ASPIM au-delà des eaux sous-jurisdiction nationale, financé par l'EC (programme initié en 2008 et devant s'achever en 2011)

Enfin d'autres activités en accord avec les objectifs généraux et le mandat du Centre sont en cours d'élaboration, et pourraient être initiés lors du biennium 2010-2011. Dans la mesure où ils bénéficieront de financement spécifique, ils ne sont pas présentés dans ce document.

Les activités envisagées dans le budget-programme s'inscrivent dans les étapes identifiées dans le PAS BIO et adopté pour le biennium précédent :

1. Inventaire, cartographie et surveillance de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée
2. Conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles
3. Evaluation et réduction de l'impact des menaces sur la biodiversité
4. Développement des recherches pour améliorer les connaissances et combler les lacunes sur la biodiversité
5. Renforcement des capacités pour améliorer la coordination et l'assistance technique

A la demande du PAM ce budget est établi sur la base de celui de 2008-2009, puisqu'aucune augmentation n'a été demandée à la dernière réunion des Parties contractantes au niveau du budget MTF. Compte tenu de la hausse des coûts, cela signifie que l'investissement du Centre, en ce qui concerne ses missions prioritaires sera réduit. Enfin au regard des activités initiées au cours du biennium pour ce qui concerne la veille scientifique mais aussi la visibilité des actions du PAM et de ses Centres, il conviendrait de

permettre au CAR/ASP de mieux assurer sa mission de veille scientifique et de mise en œuvre du Centre d'échange méditerranéen sur la biodiversité marine et côtière (affectation d'une personne à la mise à jour des informations, la maintenance du site web et du MedGIS).

La réunion des Points Focaux nationaux est invitée à examiner, discuter et convenir du programme d'activités du centre pour le prochain biennium en vue de le soumettre à la réunion des Points Focaux du PAM et à la 16^{ème} réunion ordinaire des Parties contractantes pour approbation.

I. Objectif Général du programme de travail pour la Conservation de la biodiversité marine et côtière

I.1. Vision sur cinq ans

Considérant que les données fiables sur les espèces et les sites naturels sont la base du développement et de la mise en œuvre des programmes de conservation, le Protocole ASP/DB ainsi que le PAM Phase II avaient souligné la nécessité d'entreprendre des inventaires des éléments constitutifs de la biodiversité marine et côtière méditerranéenne. Force est de reconnaître que si des efforts importants ont été entrepris, des lacunes importantes subsistent et qu'au cours des cinq prochaines années, les actions d'inventaires et/ou visant à accroître les connaissances, devront être menées en priorité.

Les actions visant à la conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles constituent l'ossature même du protocole ASP/DB et le renforcement des capacités des pays, l'un des moyens pour y parvenir durablement. Aussi les actions menées dans ce cadre ne sauraient être envisagées autrement qu'à moyen ou long terme. Majoritairement présentes dans le programme de travail du biennium, elles devront être maintenues, en adoptant au cours des cinq prochaines années une approche écosystémique et en mettant en place des mesures d'évaluation quand à l'efficacité de ces formations.

Une évaluation plus complète de l'impact des menaces sur la biodiversité et des moyens pour les réduire constitue l'un des enjeux majeurs à moyen terme. Si des actions en ce sens sont d'ores et déjà programmées pour ce biennium (groupe de travail sur la durabilité de la biodiversité, activités conjointes pour la réduction des impacts sur les espèces menacées et les espaces sensibles), elles devront être renforcées de manière à répondre aux recommandations de la déclaration d'Almería et étendues à d'autres types de menaces.

Il est d'ores et déjà acquis :

- qu'au regard des thèmes traités par le CAR/ASP, les futures actions du Centre devront tenir compte des décisions relevant directement de notre champ d'activité, qui seront adoptées dans le cadre des conventions internationales (Convention sur la Diversité Biologique, Convention sur les Changements Climatiques en particulier)
- qu'en fonction des budgets actuellement disponibles, qui s'avèrent insuffisants pour mettre en œuvre les plans d'actions, adoptés par les Parties Contractantes (Plan d'action Phoque moine par exemple ou Plan d'action Coralligène) ou assurer complètement la mission de Centre d'information sur la biodiversité et la veille scientifique (personnel spécifique), des financements supplémentaires devront être mobilisés et le partenariat avec les organismes concernés renforcé.

I.2. Objectifs du biennium

Les orientations pour le biennium 2010-2011 sont les suivantes

I.2.1. Objectif 1. Compléter les inventaires sur la répartition des habitats-clés de Méditerranée et développer des systèmes de surveillance de la biodiversité marine et côtière

Le Centre souhaite poursuivre les travaux d'inventaires initiés au cours du biennium 2008-2009, les compléter et les actualiser avec le soutien des Parties et des scientifiques concernés. En outre il souhaite définir et mettre en place des systèmes de surveillance qui permettent d'identifier aussi précocement que possible toutes perturbations des écosystèmes marins prioritaires afin de pouvoir envisager des mesures de contrôle et de réduction des causes à l'origine de ces perturbations

I.2.2. Objectif 2. Promouvoir la conservation des espèces menacées et mettre en place une protection efficace et adaptée des espaces sensibles

Le CAR/ASP avec l'aide de ces partenaires et des Parties contractantes veut mettre en place une réelle synergie visant à la création de nouvelles Aires Marines Protégées et au renforcement des aires existantes, mais aussi rechercher de nouvelles approches pour une gestion et une conservation plus pertinente. L'objectif est d'œuvrer ensemble pour initier un réseau d'Aires Protégées à même de répondre aux attentes des communautés locales en terme de développement durable mais aussi de permettre aux espèces en danger de trouver des zones refuges à même de garantir le maintien de leurs populations.

I.2.3. Objectif 3. Proposer des mesures de réduction des menaces sur la biodiversité

L'enjeu est de mieux identifier les menaces et de proposer des mesures pratiques et adaptées pour les réduire, en particulier en ce qui concerne les changements climatiques, la pollution accidentelle par les hydrocarbures et l'exploitation non-durable des ressources marines.

I.2.4. Objectif 4. Améliorer le partage des connaissances sur la biodiversité marine et l'accès à l'information au niveau régional

Le CAR/ASP veut renforcer les échanges entre les différents acteurs régionaux pour une meilleure diffusion de la connaissance scientifique dans les domaines qui relèvent de sa compétence en poursuivant la mise en ligne de base de données bibliographiques spécifiques et en renforçant la veille scientifique.

I.2.5. Objectif 5. Renforcer les compétences des acteurs nationaux et améliorer la sensibilisation

Le Centre envisage de promouvoir les ateliers de formations des acteurs de la conservation de la biodiversité mais aussi le partenariat entre Parties et les échanges d'expériences, mais aussi de mettre en place des outils d'évaluations permettant de garantir l'efficacité de ces formations.

II. Résultats attendus

Résultats de l'objectif 1. Une meilleure connaissance de l'état de la biodiversité méditerranéenne et une surveillance régulière permettant de mettre en place des mesures de gestions adaptées et d'intervenir efficacement en cas de menaces avérées.

Résultats de l'objectif 2. Amélioration de la gestion des espèces menacées et des sites importants pour le maintien de la biodiversité, et renforcement de la concertation entre partenaires et renforcement de l'assistance et de la coopération avec les Parties contractantes.

Résultats de l'objectif 3. Mise à disposition des Parties, d'outils techniques permettant de réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité.

Résultats de l'objectif 4. Création d'un Centre régional d'échange fonctionnel et amélioration de l'accès à l'information des décideurs, des acteurs et du public.

Résultats de l'objectif 5. Renforcement des compétences des acteurs à l'échelon national en matière d'étude, de gestion et de suivi de la biodiversité marine et côtière, évaluation de l'efficacité des formations soutenues par le Centre et accroissement de la sensibilisation du public.

III. Projet de Programme de travail

III.1. Programme relatif à l'objectif 1 : Inventaire, cartographie et surveillance de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée

Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de réalisation	Initiatives / partenariats correspondants	Budget (* 1000 €)					
						2010			2011		
						MTF	CE	Autre	MTF	CE	Autre
Protocole ASP/DB (Art. 15) PAS-BIO (Priorité 2.1) Décisions 15ème COP	Cartographie et caractérisation des habitats benthiques significatifs de Méditerranée	Habitats sensibles localisés et sites remarquables méritant d'être protégés et suivis identifiés	CAR/ASP, Plan Bleu, Parties Contractantes concernées	Superficies des aires cartographiées et/ou linéaire côtier inventorié, Nombre de FSD compilés, nombre de sites étudiés	UICN, WWF, AECID, CE	12		30 ¹	10		20 ²
PAS-BIO (Priorité 2,1 & 2.2,2)	Montage d'un programme pour la cartographie des habitats benthiques prioritaires	Programme de travail destiné à combler les lacunes concernant la répartition des habitats prioritaires établi et soumis.	CAR/ASP	Programme établi et soumis		10					
PAS-BIO (Priorité 2.1), Décisions 15ème COP Plan d'action végétation,	Mise en place de réseaux de surveillance	Surveillance de la biodiversité et des habitats prioritaires améliorée	CAR/ASP, Parties Contractantes concernées, PAM, Plan Bleu	Nombre de sites surveillés ou d'ASP prises en compte, Nombre d'habitats sensibles ou d'espèces suivies	Partenaires nationaux et Partenaires du Plan d'action « végétation »	20			20		

^{1 & 2} Projet DCI-ENV/2007-143939/RMD (partie biodiversité du projet Large Marine Ecosystems Partnership)

III.2. Programme relatif à l'objectif 2 : Conservation des habitats, des espèces et des sites sensibles

III.2.1. Objectif 2A – Conservation des habitats et sites sensibles

Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de réalisation	Initiatives / partenariats correspondants	Budget (X 1000 €)					
						2010			2011		
						MTF	CE	Autre	MTF	CE	Autre
Protocole ASP/DB (Art. 9) Décision 15ème COP (IG 17/12)	Evaluation ordinaire des ASPIM inscrites sur la liste en 2003 et 2005	Adéquation entre les critères d'inscription sur la liste et les ASPIM inscrites en 2003 et 2005 respectée et maintien ou renforcement de l'efficacité de ces ASPIM en matière de conservation de la biodiversité contrôlée	CAR/ASP, Parties Contractantes concernées	% d'ASPIM évaluées	Gestionnaires et/ou acteurs des ASPIM concernées, experts nationaux				5		
Protocole ASP/DB (Art. 9) Décision 15ème COP	Amélioration de la représentativité du réseau d'ASPIM	Augmentation du nombre d'ASPIM et amélioration de la représentativité du réseau en terme de répartition géographique et d'habitats et d'espèces protégés	CAR/ASP, Parties Contractantes concernées	Nombre d'ASPIM proposées pour inscription sur la liste	UICN, WWF, ACCOBAMS, MedPAN	14					
Protocole ASP/DB (Art. 5), PAS-BIO (priorités 2.2.3, 2.2.4, 2.2.5), SMDD (Act. 2.7)	Mise en œuvre du projet MedMPANet : - Etablissement des actions prioritaires pour la création d'AMP, - Identification des acteurs et des partenaires potentiels; - Caractérisation des sites marins susceptibles de devenir des AMP - Evaluation écologique de nouveaux sites d'intérêt pour la conservation	Actions prioritaires identifiées Acteurs et partenaires identifiés Sites potentiels inventoriés et évalués	CAR/ASP, Parties Contractantes concernées, PAM	Liste des actions prioritaires identifiées Liste des acteurs et partenaires potentiels, Nombre et/ou pourcentage de sites d'intérêts pour la conservation	WWF, Conservatoire du littoral, UICN, UN-FAO, CGPM, EC, AECID, FFEM,			3			4
								75			40
								25			10
								170			85
								250			195

^{3 & 4} Projet DCI-ENV/2007-143939/RMD (partie biodiversité du projet Large Marine Ecosystems Partnership)

Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de réalisation	Initiatives / partenariats correspondants	Budget (X 1000 €)					
						2010			2011		
						MTF	CE	Autre	MTF	CE	Autre
PAS-BIO (priorités 2.2.3, 2,2,4, 2,2,5 & 2,2,6) SMDD (Act. 2.7)	Mise en œuvre du programme de travail régional du CAR/ASP sur les AMP, assistance aux pays pour l'amélioration du réseau d'ASP et sur la connectivité entre ASP	Amélioration de l'efficacité des ASP (création de nouvelles aires, renforcement des aires existantes) et identification des mesures permettant d'améliorer la connectivité entre ASP en tant que moyen d'adaptation aux changements climatiques	CAR/ASP, Plan Bleu	Lignes Directrices soumises à la réunion des PF, Nombre d'actions en faveur des ASP menées	UICN, Partenaires nationaux, MedPan, WWF	10		67 ⁵	20		
Protocole ASP/DB (Art. 9) SMDD (Act.2.7)	Création d'ASPIM en Haute-Mer incluant les zones profondes	Mise en place de processus permettant d'augmenter le nombre d'ASPIM en mer ouverte, y compris en mer profonde : - Analyse légale des sites pré-identifiés; - Concertation avec les partenaires et le comité de suivi - information et sensibilisation sur les ASPIM - requêtes	CAR/ASP, PAM, REMPEC	Nombre d'aires protégées proposées en mer ouverte lors de l'année 2, Nombre de documents d'information, de sensibilisations et rapports produits	EC, UN-FAO, CGPM, IMO, PELAGOS, ACCOBAMS, UNEP REG SEAS, OSPAR, IUCN, CIESM			6			7
							25				25
							80				
							18				31
							58				
PAS-BIO (priorités 2.2.3, 2,2,4, 2,2,5 & 2,2,6) SMDD (Act. 2.7)	Mise en œuvre du CAMP Almeria : - Mise en place d'un processus de concertation avec les utilisateurs - Actions de sensibilisation et d'information - Propositions de planification et de suivi de l'AMP	Amélioration de la mise en œuvre du Protocole ASP/DB et des plans d'actions dans l'AMP	CAR/ASP, CAR/PAP, PAM, Plan Bleu, CAR/PP, CAR/Info,	Nombre de documents produits, compte-rendu du processus de concertation, programme de suivi écologique établi	Région Andalousie, Ministère de l'Environnement espagnol	10			10		

⁵ Contribution du CAR/ASP au Projet DCI-ENV/2007-143939/RMD (réaffectation reliquat projet ME8/AIDCO/2001/0132/SMAP-2)

^{6 & 7} Projet CE 21.0401/2008/519114/SUB/D2 (Etablissement d'AMP en mer ouverte, inclue les zones profondes)

III.2.2. Objectif 2B – Conservation des espèces menacées

Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de réalisation	Initiatives / partenariats correspondants	Budget (X 1000 €)					
						2010			2011		
						MTF	CE	Autre	MTF	CE	Autre
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action Phoque moine	Etablissement d'un programme régional pour la conservation du Phoque moine, basé sur celui de la région atlantique	Projet de programme de travail conjoint aux trois conventions soumis pour adoption à la prochaine réunion des PF	CAR/ASP	Projet de programme régional soumis	Conventions de Bonn et de Berne, partenaires régionaux et Parties contractantes concernées		30				
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action « Phoque moine »	Caractérisation et suivi des habitats et des populations en collaboration avec les institutions nationales concernées	Amélioration des connaissances relatives aux populations de phoque moine en Méditerranée	CAR/ASP, Parties Contractantes	Nombre de caméras mises en place et nombre de rapports de suivis effectués. Nombre et pourcentage de grottes de reproduction et de repos connues, proposées pour protection	Partenaires nationaux, UICN		24			14	
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action « Cétacés »	Assistance aux pays pour la mise en œuvre des actions prévues pour la conservation des cétacés, le suivi des échouages et la participation aux activités d'ACCOBAMS	Amélioration de la conservation des cétacés en Méditerranée	CAR/ASP, REMPEC	Nombre d'actions en faveur des Cétacés réalisées	ACCOBAMS, FAO, CGPM, partenaires nationaux concernés		20			10	
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action « Cétacés »	Evaluation des Plans d'Action nationaux et identification des lacunes et des actions à promouvoir pour la conservation des cétacés	Evaluation des activités entreprises dans le cadre du Plan d'action et proposition d'actions prioritaires à mener	CAR/ASP, Parties Contractantes	Liste des actions prioritaires soumise à la prochaine réunion des PF	ACCOBAMS, partenaires régionaux et nationaux concernés					5	
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Décision 15ème COP (IG 17/11) Plan d'action « Tortues »	Etablissement de lignes directrices pour la surveillance des sites de nidifications et normalisation des méthodes de suivi, et incluant l'étude de sex ratio	Standardisation des méthodes de suivis des sites de reproduction et d'étude du sex-ratio	CAR/ASP, Parties Contractantes, Plan Bleu	Lignes directrices soumises lors de la prochaine réunion des PF	UICN, Partenaires nationaux, Partenaires du Plan d'Action, ONG		5				

Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de réalisation	Initiatives / partenariats correspondants	Budget (X 1000 €)					
						2010			2011		
						MTF	CE	Autre	MTF	CE	Autre
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Décision 15ème COP (IG 17/11) Plan d'action « Tortues »	Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'action et évaluation de l'impact des changements climatiques sur les tortues marines	Amélioration de la conservation des tortues marines	CAR/ASP, Parties Contractantes, Plan Bleu	Nombre d'activités en faveur de la conservation des tortues marine effectuées	JICN, Partenaires nationaux, Partenaires du Plan d'Action, ONG		15			20	
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action « végétation »	Assistance au pays pour la mise en œuvre du Plan d'action « végétation » : - Cartographie de la végétation marine - Mise en place de réseaux de surveillance	Répartition de la végétation marine et surveillance améliorées	CAR/ASP, Parties Contractantes concernées	Nombre de sites cartographié ou surveillé	Partenaires du Plan d'Action	⁸			⁹		
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Plan d'action « Poissons cartilagineux »	Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'action en partenariat avec les organisations pertinentes	Amélioration de la conservation des populations de poissons cartilagineux	CAR/ASP	Nombre de rapport nationaux/sous régionaux /régionaux (CGPM, Bonn, CAR/ASP, UICN) préparés sur ce sujet citant les travaux et les projets en cours	UN-FAO, CGPM, IUCN, Convention Bonn, Partenaires du Plan d'Action		20			15	
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14) Décision 15ème COP (IG 17/11) Plan d'action « oiseaux »	Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'Action	Amélioration du suivi des populations d'oiseaux de l'annexe II	CAR/ASP	Nombre d'activités menées	Birdlife, ONG, Partenaires du Plan d'Action		8				
Protocole ASP/DB (Art. 11 & 14), Décision 15ème COP (IG 17/15) Plan d'action « coralligène »	Organisation d'une réunion d'expert pour définir et standardiser les méthodes de surveillance des formations coralligènes	Protocole standardisé de suivi et de surveillance du coralligène établi	CAR/ASP	Lignes directrices concernant les méthodes de surveillance des formations coralligènes présentées lors e la prochaine réunion des PF	UICN, partenaires nationaux, RAMOGE, CIESM		26				

^{8 & 9} Financement prévu à l'objectif 1

III.3. Programme relatif à l'objectif 3 – Evaluation et atténuation des impacts des menaces sur la biodiversité

Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de réalisation	Initiatives / partenariats correspondants	Budget (X 1000 €)					
						2010			2011		
						MTF	CE	Autre	MTF	CE	Autre
Protocole ASP/DB (Art. 14), PAS-BIO (Priorité 2,3,4), Décision 15ème COP (IG 17/11) Plan d'action « espèces introduites »	Renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux de collecte et de diffusion de l'information sur les espèces non-indigènes envahissantes	Amélioration de la diffusion des informations relatives aux signalisations de nouvelles espèces introduites	CARASP	Nombre d'espèces inventoriés / Nombre de pays/institutions adhérant à ce mécanisme de collecte d'information	UICN		15			10	
Protocole ASP/DB (Art. 14) PAS-BIO (Priorité 2,3,4) Décision 15ème COP (IG 17/11) Plan d'action « espèces introduites »	Renforcement des instruments juridiques et des capacités nationales en matière de gestion des eaux de ballast	Réduction des introductions d'espèces par les eaux de ballast et renforcement des outils juridiques nécessaires	CAR/ASP, REMPEC, Parties Contractantes concernées	Nombre d'instruments juridiques effectivement appliqués / nombre de stagiaires formés aux divers aspects relatifs à la gestion des eaux de ballast	OMI, Partenaires nationaux		25				
PAS-BIO (Priorité 2,3,2) SMDD (Act. 2.7)	Evaluation les interactions entre la pêche et l'aquaculture et la conservation des espèces menacées et des habitats sensibles et proposer des lignes directrices pour réduire ces interactions	Réduction des menaces dues à l'exploitation des ressources vivantes sur la biodiversité	CAR/ASP, CAR/CP	Lignes directrices présentées lors de la prochaine réunion des PF	FAO, CGPM, ADRIAMED, COPEMED II MEDSUDMED,		15			10	
PAS-BIO (Priorité 2,3,1, 2.3.2, 2.3.8 & 2.3.9) SMDD Act. 2.7) Décision 15ème COP	Evaluer l'impact des menaces sur la biodiversité dans les ASP (e.g. pollution, tourisme, changement climatique) et proposer des indicateurs et des méthodes de suivis	Outils permettant un suivi des impacts identifié et programme de suivi mis en place	CAR/ASP, Plan Bleu, CAR/PAP	Indicateurs identifiés, protocoles de suivis ou Plans d'urgence établis	Secrétariat UNFCC, CELRL, UICN		20			23	

III.4. Programme relatif à l'objectif 4 – Développement des recherches pour améliorer les connaissances et combler les lacunes sur la biodiversité

Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de réalisation	Initiatives / partenariats correspondants	Budget (X 1000 €)					
						2010			2011		
						MTF	CE	Autre	MTF	CE	Autre
Protocole ASP/DB (Art. 20) PAS-BIO (Priorité 2,4)	Campagne océanographique pour l'identification d'AMP en mer ouverte, incluant les zones profondes	Amélioration des connaissances scientifiques sur les secteurs pressentis	CAR/ASP, PAM, REMPEC	Dossiers et rapports permettant de compléter les dossiers des ASPIM pour 3 sites potentiels	EC, UN-FAO, CGPM, PELAGOS, ACCOBAMS, UNEP REG SEAS, CIESM, French Agency of Marine Protected Areas			124 ¹⁰			44 ¹¹
Protocole ASP/DB (Art. 20) PAS-BIO (Priorité 2,4) Plan d'Action « oiseaux »	Organisation 2ème symposium sur les oiseaux marins et actualisation des connaissances au niveau régional sur la conservation des espèces d'oiseaux de l'Annexe II	Amélioration de la diffusion des connaissances scientifiques relatives aux espèces d'oiseaux de l'annexe II	CAR/ASP	Nombre de scientifiques participants et Actes du Symposium édités	BirdLife, Partenaires au Plan d'action « oiseau », ONG concernées				25		
Protocole ASP/DB (Art. 20) PAS-BIO (Priorité 2,4) Plan d'Action « végétation »	Organisation du IV Symposium sur la Végétation Marine et actualisation des connaissances au niveau régional sur les espèces végétales de l'annexe II	Amélioration de la diffusion des connaissances scientifiques relatives aux espèces d'oiseaux de l'annexe II	CAR/ASP	Nombre de scientifiques participants et Actes du Symposium édités	Partenaires au Plan d'action « végétation »	25					
PAS-BIO (Priorités 2.4, 2.5.1 & 2.6.1)	Développement du site web du CAR/ASP en un centre d'échange d'information sur la biodiversité	Amélioration de la communication entre le Centre, les Parties contractantes et les partenaires	CAR/ASP, CAR/Info	Nombre de connexion au site web, nombre de flash-news produites		10			10		
PAS-BIO (Priorités 2.4 & 2.6.1)	Mise à jour des différentes couches d'informations du MEDGIS (herbier, coralligène...) et actualisation des Bases de données bibliographiques régionales	Amélioration de la diffusion des connaissances scientifiques relatives à la biodiversité marine et côtière à l'échelon régional	CAR/ASP, CAR/Info	Nombre de bases de données bibliographiques créées et nombre de références dans chacune des bases, nombres de données géoréférencées intégrées dans le MEDGIS		10			10		

¹⁰ & ¹¹ Projet CE 21.0401/2008/519114/SUB/D2 (Etablissement d'AMP en mer ouverte, inclue les zones profondes)

III.5. Programme relatif à l'objectif 5 – Renforcement des capacités pour améliorer la coordination et l'assistance technique et amélioration de la sensibilisation du public

Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de réalisation	Initiatives / partenariats correspondants	Budget (X 1000 €)					
						2010			2011		
						MTF	CE	Autre	MTF	CE	Autre
PAS-BIO (Priorité 2,5.2) SMDD (Act. 2.7)	Etablissement de lignes directrices dans le cadre du projet MedMPAnet relatives aux bonnes pratiques et problèmes liés aux impacts des changements climatiques sur la biodiversité et assistance à l'élaboration de stratégie et la mise en place de requêtes de financement	Amélioration des connaissances relatives aux changements climatiques et aux mécanismes de financement	CAR/ASP, Plan Bleu	Nombre de document de référence / lignes directrices et documents de formations produits	EC, WWF AECID, FFEM, Conservatoire du littoral, UICN,			12 55	10		13 80
PAS-BIO (Priorité 2,5.2) SMDD (Act. 2.7)	Actions de formations et de renforcement des capacités prévues dans le cadre du projet MedMPAnet pour : - renforcer les capacités nationales afin de promouvoir un réseau représentatif d'ASP - Pour former les gestionnaires, les professionnels et les autorités compétentes à l'identification de sites de démonstration, à la gestion, à la planification et à la surveillance écologique de l'AMP - Pour la formation des acteurs aux mécanismes participatifs	Amélioration des compétences des acteurs concernés en matière de gestion, de planification et de suivi des AMP	CAR/ASP	Nombre d'activités de formations réalisées, Nombre d'atelier de travail réalisés et Nombre de personnes formées	EC, WWF AECID, FFEM, Conservatoire du littoral, IUCN,			55			130
								55			45
								50			50
PAS-BIO (Priorité 2,5.2) SMDD (Act. 2.7) Plan Action « coralligène »	Organisation d'un atelier de formation sur les méthodes d'étude et de surveillance des formations coralligènes	Amélioration de la formation des acteurs nationaux pour l'étude et la surveillance des formations coralligènes	CAR/ASP	Nombre de personnes formées	RAMOGE, UICN, partenaires nationaux concernés				30		

^{12 & 13} Projet DCI-ENV/2007-143939/RMD (partie biodiversité du programme Large Marine Ecosystems Partnership)

Pertinence politique (référence à des dispositions de la Convention, de protocoles, de décisions de réunion des Parties)	Activités/ Actions prévues	Résultats attendus	Responsabilité (description des éléments de responsabilité des composants du PAM, et de ceux des Parties contractantes)	Indicateurs de réalisation	Initiatives / partenariats correspondants	Budget (X 1000 €)					
						2010			2011		
						MTF	CE	Autre	MTF	CE	Autre
PAS-BIO (Priorité 2,5.2) SMDD (Act. 2.7)	Organisation d'atelier de formation à la taxonomie lors des missions de terrains visant à la caractérisation des sites nationaux dans le cadre du programme MedMPANet	Amélioration des connaissances taxonomiques des acteurs nationaux	CAR/ASP	Nombre de personnes formées	Organisations régionales	10					
PAS-BIO (Priorité 2,5.2) SMDD (Act. 2.7) Plan d'action « Tortues »	Renforcement des capacités dans le domaine de la conservation des tortues marines	Amélioration des capacités des acteurs nationaux dans le domaine de la protection des sites de nidification et des soins aux animaux blessés	CAR/ASP	Nombre de personnes formées	ONG, Partenaires du Plan d'action	12			15		
Organisation de la Dixième réunion des Points Focaux Nationaux									75		
TOTAL						143	223	1137	240	107	755